

# Colloque

## La FSU engagée pour l'Éducation Prioritaire

**Mercredi 02 octobre 2019**  
09h15 – 13h00

**Jean-Yves ROCHEX**  
professeur en sciences de l'éducation  
université Paris 8 (Saint-Denis)

**L'éducation prioritaire et l'égalité**

**Bernadette GROISON**

**Conclusion par la secrétaire générale  
de la FSU**

**Table ronde**

**Quelles réalités quotidiennes pour  
les enseignant·es d'éducation  
prioritaire ?**

CONTACT [presse@fsu.fr](mailto:presse@fsu.fr)

## Éducation prioritaire

Les 40 années de l'éducation prioritaire française auront été marquées par une succession de réformes désireuses de relancer une politique qui ne semble jamais porter les fruits de ses intentions. Mais dans une société où les inégalités ne cessent de se creuser, qu'il s'agisse de l'emploi, du logement, des transports, de la culture, la lutte contre les inégalités scolaires est loin de ne dépendre que de l'école. La démocratisation de la réussite scolaire nécessite une justice sociale qui ne caractérise pas les politiques actuellement mises en œuvre.

Pour autant la politique d'éducation prioritaire n'est pas vaine. Si nous ne partageons pas nombre des perspectives dessinées par le rapport de la Cour des comptes d'octobre 2018, nous pourrions faire nôtre le début de sa conclusion qui admet que si l'Éducation prioritaire n'a pas atteint son objectif de réduction des écarts de niveau scolaire, elle a cependant réussi à les contenir, dans un environnement socio-économique qui n'a cessé de se dégrader sur de nombreux territoires. Pour le dire autrement, on peut s'inquiéter de ce que serait la situation actuelle sans l'Éducation prioritaire.

Les volontés de transformation annoncées par Jean-Michel Blanquer ou proposées par le rapport Mathiot-Azéma sont loin d'être rassurantes. La mesure phare du ministère, le dédoublement des

CP-CE1, satisfait les enseignants concernés mais n'étant pas financée, elle s'est mise en œuvre au détriment d'autres dispositifs et des effectifs des autres classes.

On comprend bien comment l'allocation progressive des moyens pourrait éviter des effets de seuils, mais la fin de la labellisation, dans le contexte d'une politique de restriction budgétaire, aurait des conséquences très défavorables. A défaut d'être « sanctuarisés » par la labellisation, les moyens seront répartis de façon très inégalitaire selon les établissements, et à court terme, ils se dissoudront au gré de la définition successive d'autres priorités et de la banalisation de la difficulté spécifique de certains territoires. In fine, il se peut qu'ils disparaissent totalement.

La revalorisation de l'indemnisation de personnels s'est concentrée sur les REP+. Ailleurs, la revalorisation promise pendant la campagne présidentielle est lettre morte.

Quant à la territorialisation, celle qui voudrait que, hors la carte nationale des REP+, les rectorats maîtrisent la politique de l'éducation prioritaire, comment ne pas craindre qu'elle s'asservisse aux enjeux politiques locaux, au mépris de critères transparents d'attribution ?

Si l'école, les associations, les municipalités, les familles jouent des rôles complémentaires dans l'éducation, cela ne peut se confondre avec une logique fondée sur une offre multiple où se mêleraient les actions de l'école publique, des structures municipales ou départementales, des associations et des sociétés privées.

La mise en place des cités éducatives risque de mettre à mal le cadre national des politiques éducatives et l'équité territoriale. Qui pourrait croire qu'une telle configuration sera à même de répondre à l'enjeu majeur, celui de la réussite scolaire des élèves des milieux populaires ? On risque par la mise en place de ces structures de noyer l'école au sein de l'ensemble des structures concernant l'enfance et de mettre en péril la liberté pédagogique des enseignantes. Les sirènes de l'autonomie des établissements, de la contractualisation des objectifs, du recrutement local, de la multiplication des interventions extérieures n'ont jusqu'alors guère fait la preuve des améliorations qualitatives qu'elles promettent !

L'enjeu essentiel de l'éducation prioritaire, celui de l'accessibilité de toutes et tous aux savoirs et à la culture commune, avec des ambitions et des exigences identiques partout sur le territoire, nécessite des moyens. Contrairement à ce qu'insinue le ministre, la labellisation n'indemnise pas la difficulté mais permet de doter les territoires dont les caractéristiques sociologiques le nécessitent, c'est-à-dire dans une logique compensatoire, de ressources spécifiques qui leur sont nécessaires pour mieux former et accompagner les personnels, pour réduire la taille des classes, pour disposer de temps pour travailler en équipe éducative. Et tout cela, de la maternelle au lycée. La finalité d'une telle politique, c'est l'égalité d'accès à l'éducation et aux poursuites d'études pour tous les élèves, y compris pour ceux de l'EP, issus pour une large part des milieux populaires.

Le cœur de la politique d'éducation prioritaire, c'est le travail quotidien : les pratiques pédagogiques et didactiques qui permettent de dépasser les difficultés d'apprentissage ; le travail éducatif qui construit une vie scolaire favorable aux conditions d'apprentissage des élèves et aux conditions de travail des agents. C'est ce travail quotidien qu'il convient de soutenir. C'est pour cela que la FSU veut construire des perspectives au plus près des préoccupations des agents, et qu'elle s'appuie, pour ce faire, sur ce que révèle cette enquête de terrain. L'éducation prioritaire ne peut être pilotée au gré des alternances ministérielles, elle doit se fonder sur la réalité des contextes de travail et des pratiques professionnelles pour construire collectivement les conditions de la réussite de toutes et tous.

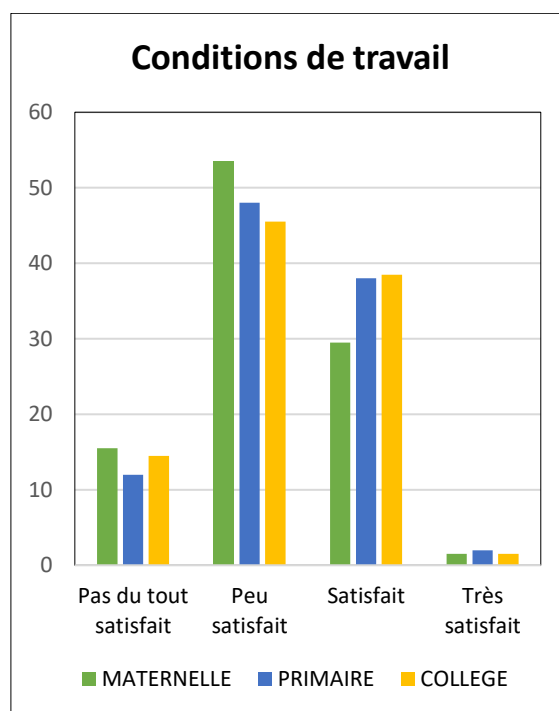
## L'enquête FSU

La FSU a mené une enquête en ligne en février-mars 2019 : 1662 réponses dont 36 % de non syndiqués. Sont représentés 25 % des collèges et 16 % des écoles maternelles et primaires de l'Éducation prioritaire.

Vous trouverez ci-dessous les principaux enseignements de l'enquête :

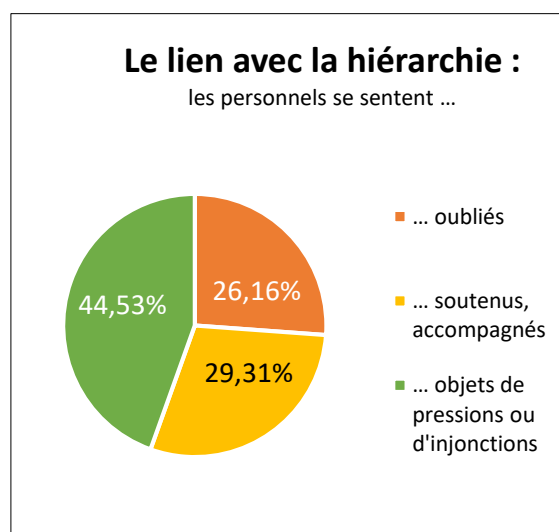
### Les conditions de travail :

Une vision mitigée des conditions de travail



### Management

Toujours aussi injonctif !



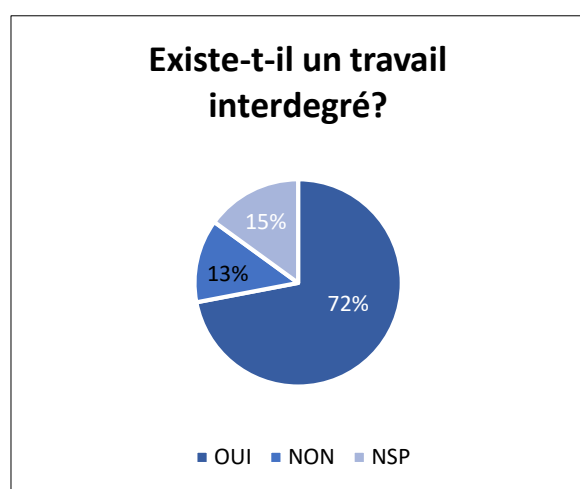
### Travail en équipe

Un manque de temps pour le travail en équipe, mais la pondération REP+ semble avoir un effet positif

Travail en équipe par classement EP		
Classement EP	Assez de temps	Pas assez de temps
REP+	30,08%	67,92%
REP	13,23%	86,77%

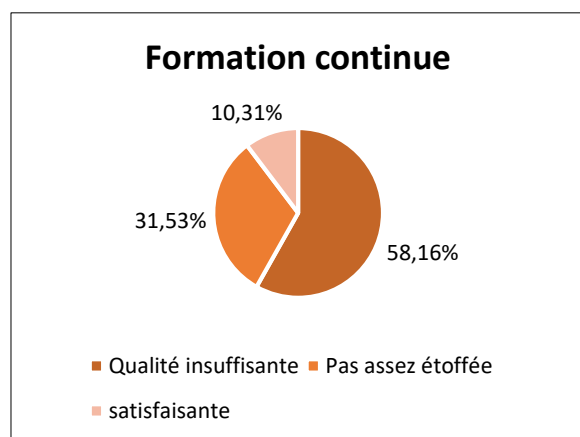
### Travail interdegré

Le travail interdegré s'est généralisé depuis l'enquête précédente (+ 30 points depuis 2013). Il est plus développé en REP+ (77 %) qu'en REP (74 %).



### Formation continue

Toujours la même insatisfaction profonde



### ENQUETE FSU

#### Les demandes des personnels

- une priorité absolue à la réduction des effectifs des classes et au travail en groupes à effectifs réduits.
- la prise en compte des questions de mixité sociale et scolaire : carte scolaire et ghettoïsation, sentiment d'impuissance face aux effets des inégalités sociales
- la possibilité de travailler en équipe (pédagogique, pluriprofessionnelle), de se concerter, sur un temps clairement dédié à ce travail.

#### Mais aussi ...

- des moyens et personnels pour réussir l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- des moyens pour la formation, initiale et continue : spécifique, méthodologique, pour être en mesure de faire face aux difficultés propres à l'EP ; disciplinaire, avec appui sur la recherche en didactique, permettant de garder des objectifs ambitieux pour tous ;
- la nécessité de rencontres avec les familles, de discussions, pour expliciter le fonctionnement de l'école et ce qui est attendu des élèves ;
- un appui des collectivités territoriales pour faciliter les accès des enfants et des jeunes à la culture ;
- une rupture avec un management autoritaire et injonctif pour un travail serein avec la hiérarchie.



**F.S.U.**

**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## Éducation prioritaire : les mandats de la FSU

Le service public national d'éducation doit tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités, et garantir partout le droit de toutes et tous à l'éducation, à la formation et à la réussite scolaire. Pour cela, il est indispensable de compenser les inégalités de moyens entre collectivités.

Pour que les ambitions et les exigences de contenus soient les mêmes partout sur le territoire, une nouvelle politique d'Éducation prioritaire est nécessaire. L'établissement de la carte de l'EP doit répondre à des critères transparents (économiques, sociaux et scolaires) établis au plan national : la carte doit inclure les écoles (notamment « orphelines ») et les établissements (collèges et lycées) qui en relèvent, sans qu'interviennent des déclinaisons ou arbitrages locaux qui créent des inégalités d'un territoire à l'autre. Pour ce faire, les académies doivent bénéficier d'une dotation à la hauteur des besoins constatés, sans grever les établissements non labellisés. Dans le contexte socio-économique actuel dégradé, cela se traduirait par un élargissement de la carte.

La FSU revendique une politique de l'Éducation prioritaire incluant les lycées (professionnels, généraux et technologiques, y compris agricoles et maritimes). Dans les réseaux, les moyens mis en œuvre doivent viser la réussite scolaire de tous et toutes les élèves tout en maintenant les mêmes exigences (mêmes programmes nationaux) que dans les établissements non labellisés : alléger les effectifs, permettre des pratiques pédagogiques diversifiées, développer l'accès à la culture, mettre en place des dispositifs et des structures d'accompagnement des élèves en grande difficulté.

L'attribution de moyens ne doit pas être conditionnée à la mise en place de projets, ou à la réalisation d'objectifs en termes de résultats scolaires. L'allègement de service est une revendication de la FSU satisfaite, en REP+, par la pondération dans le second degré. Son application ne va cependant pas sans poser problème : l'allègement doit s'accompagner des moyens afférents. En aucun cas, cela ne doit alourdir les conditions de travail des personnels, ni donner lieu à des pressions managériales : les temps de concertation, librement consentis, doivent permettre un travail collectif sans porter atteinte à la liberté pédagogique. Pour les établissements sortants d'EP, un accompagnement doit être organisé au niveau national en maintenant tous les moyens nécessaires pour permettre la réussite de tous et toutes les élèves.

**La politique en matière d'Éducation prioritaire doit donc s'appuyer sur :**

- Des critères concertés et transparents permettant de définir une carte révisée de l'Éducation prioritaire, sans préjuger du nombre d'établissements susceptibles de prétendre au dispositif ;
- La scolarisation des moins de 3 ans, dans des conditions spécifiques d'encadrement, de locaux, d'effectifs... ;
- La réunion, sous un label unique, de tous les établissements « Éducation prioritaire » ;
- L'attribution de moyens supplémentaires aux établissements et écoles qui en relèvent, permettant notamment le développement du travail en équipe, l'abaissement des effectifs par classe (avec un objectif à terme de 20 élèves par classe et 15 en maternelle), le renforcement des liaisons entre les différents niveaux d'enseignement, la coordination des projets de réseaux avec du temps reconnu pour y travailler, l'accès aux ressources culturelles et la présence de RASED complets en nombre suffisant.
- Une baisse significative des effectifs doit rendre possible une attention à chacun, l'accompagnement efficace des élèves dans la classe, afin de permettre le repérage et le traitement de leurs difficultés dans la classe au fil des apprentissages. A l'école, le travail en petits groupes, entre autres par des dédoublements, le regard croisé avec un « maître supplémentaire », la prise en charge collective des difficultés de certains élèves, l'action des personnels spécialisés avec des RASED complets, autorisent des approches diversifiées permettant à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages. Pour autant, la structure « classe » ne doit pas être mise en cause.
- Une réelle attractivité des postes, condition essentielle à la constitution d'équipes stables sans profilage, en améliorant sensiblement les conditions de travail et le travail en équipes par l'octroi de décharges de service et l'attribution de « plus de maîtres que de classes » ;
- L'amélioration de l'accueil des nouveaux collègues ;

La FSU demande le rétablissement d'une carte scolaire repensée, permettant une sectorisation qui vise partout la mixité sociale. Celle-ci ne trouvera toute son efficacité qu'avec une politique volontariste d'aménagement des territoires visant aussi à la mixité sociale.

